



Pénalités pour résiliation contrat construction

Par **kivoirien**, le **22/07/2008** à **15:29**

Bonjour

J'ai signé un contrat de construction. Le délai de rétractation est passé. Je voudrais résilier ce contrat. Quelles sont les indemnités que je dois au constructeur, sachant que je lui ai remis un chèque de 3% du montant de la construction? Est-ce qu'il peut me réclamer encore plus?

Merci de votre aide.